

POSTULAT

POUR UN JUMELAGE DE COLLOMBEY-MURAZ

Notre commune n'est à l'heure actuelle jumelée avec aucune autre, au contraire de bien des communes environnantes. Outre Monthey qui est jumelée avec quatre villes étrangères, Saint-Maurice, Aigle ou encore Vouvry ont par exemple de nombreux échanges enrichissants grâce au jumelage. Si historiquement le jumelage était destiné aux villes, la taille de Collombey-Muraz peut désormais lui permettre de postuler à un jumelage.

Un jumelage, c'est un échange avec une culture, une mentalité, souvent une langue différente. C'est un plus apporté tant aux autorités politiques qu'aux sociétés locales, voire à la population toute entière lors de la venue de personnes de la ville jumelle.

Un jumelage avec une commune d'Allemagne ou d'Angleterre permettrait par exemple d'imaginer la possibilité d'échanges linguistiques pour nos écoliers. Un jumelage avec une commune partageant des similarités avec la nôtre permettrait un échange d'idées productif pour les législatifs et les exécutifs des deux communes. Un jumelage avec une commune disposant d'autant de sociétés locales que la nôtre donnerait la possibilité à tous les bénévoles qui s'engagent pour faire vivre et animer notre commune, de collaborer avec d'autres sociétés et de participer de part et d'autre à des manifestations, représentant ainsi une belle image de Collombey-Muraz.

L'objectif de ce postulat vise simplement à ce que la municipalité nous fournisse une étude, laquelle devra indiquer si un jumelage apporterait un plus à l'image de notre commune, nous renseigner sur la procédure en place pour participer à un jumelage, sur l'impact financier estimé et sur l'intérêt éventuel à y participer.

Muraz, le 16 juin 2014

1^{er} signataire : Côte VUILLE 

Cosignataire : Eric LATTION 

Reçu le 16 juin 2014 